



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 23 mars 2022

OBJET :

DE-22-03-1-16) PLAN VELO ET MOBILITES DOUCES 2022-2028

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 11 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme ODDON (pouvoir à Mme SÉGURET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220323-lmc1H9447H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/03/2022
Date de Publication : 31/03/2022

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Considérant que la ville de Vincennes porte une politique ambitieuse en faveur des mobilités douces ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de disposer d'un Plan Vélo et Mobilités douces déclinant ses actions sur la période 2022-2028 ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 17 mars 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER,,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le Plan Vélo et Mobilités douces 2022-2028.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé